ASSOCIATION GAMINS EXCEPTIONNELS

le pôle ressource handicap/parentalité du Pas de Calais : un service de proximité au services des familles et des structures pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Une Association Départementale implantée 4, rue Ludovic Boutleux à Béthune

Emilie Dautriche, Directrice | direction@gamins-exceptionnels.fr | 07.61.12.58.93

PRESENTATION

La raison d'être de l'association Gamins Exceptionnels est de favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers dans les structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et ainsi de résoudre les problèmes que rencontrent les familles dans l'accueil en milieu ordinaire de leur enfant.

L'association intervient à double niveau:
-Auprès des familles (confère encart ci dessous)
-Auprès des collectivités et structures dans leur démarche inclusive

L'association accompagne les collectivités et structures dans leur démarche inclusive par le biais de :

- Sensibilisation des équipes de professionnels quant à l'accueil d'enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap
- La co-construction de l'accueil de l'enfant pour répondre au mieux à ses besoins
- Mise à disposition de ressources pédagogiques pour sensibiliser à la différence, au handicap et au vivre ensemble
- Mise en lien pour la création d'un partenariat de coéducation entre les structures accueillantes, les familles et les structures d'éducation spécialisée ;

ENVERS LES FAMILLES

Elle accompagne les parents dans leur cheminement/réflexion et leurs démarches. L'équipe de l'association les aide à trouver la meilleure solution d'accueil pour leur enfant. Elle informe également sur les aides financières liées à l'accueil.
L'association propose aux familles :
Écoute, information et disponibilité
Accompagnement dans l'élaboration de leur projet en définissant leurs souhaits, leurs besoins et leurs attentes ;
Co-construction d'un projet d'accueil personnalisé pour chaque enfant en considérant ses capacités et ses besoins (centres d'intérêts, limites, adaptations nécessaires, modulation des horaires et de la fréquence d'accueil...)